1865, 2 vol. in-8°); l'*Homme aux quarante écus et les physiocrates* (1865, in-8°); *Mélanges d'économie politique* (1865, in-8°); le *Luxe* (1866, in-8°); *Grèves et coalitions* (1867, in-8°); *Révision du code Napoléon* (1866, in-8°). Son ouvrage capital, son *Traité théorique et pratique de droit public et administratif*, publié de 1861 à 1868, comprend 7 vol. in-8°. Enfin on lui doit : *Lois administratives françaises*, recueil méthodique, en collaboration avec M. Vautrin; les *Constitutions d'Europe et d'Amérique*, avec M. Ed. Laferrière; *Du travail et du salaire*, avec M. Thévenin, etc.

BATCHICH s. m. (ba-tchich). Gratification, pourboire, en Turquie.

BATÉA ou **BATIA**, fille de Teucer, épouse de Dardanus et mère d'Ilus et d'Erichthonius. La ville de Batéa, en Troade, tirait son nom d'elle. Suivant quelques mythologues, elle était sœur de Scamandre, par conséquent tante de Teucer, dont la fille, qui épousa Dardanus, le fondateur de Troie, serait Arisbé. ‖ Naïade, dont Œbalus de Sparte eut trois fils, Tyndare, Hippocoon, Icarion, et une fille, Aréné.

* **BATEAU** s. m. — *Bateaux de fleurs*, Etablissements flottants que l'on rencontre dans les parages de toutes les grandes villes maritimes de la Chine.

— **Encycl.** Les *bateaux* de fleurs doivent cette qualification aux masses de fleurs dont ils sont ornés et peut-être aussi aux jolies femmes, fleurs vivantes, qu'ils renferment. Il est interdit aux étrangers d'y aborder; cependant quelques-uns ont pu le faire ou tout au moins obtenir des renseignements précis sur ces *bateaux* mystérieux. On y joue, on y fume, on y prend le thé, on y entend de la musique. Les femmes servent à boire et achèvent de dépouiller les dupes. « Ces *bateaux* de fleurs, dit M. René de Pont-Jest, sont des constructions à un étage, et, splendidement décorés, dorés et illuminés, ils offrent le soir, lorsqu'ils rejettent par leurs fenêtres ouvertes le trop-plein de leurs tristes joies, de leurs chants et de leurs lumières, le coup d'œil le plus étrange et le plus féerique. Ils sont rangés les uns auprès des autres et leur avant laissé libre offre aux habitantes ou aux visiteurs une terrasse pour prendre le frais. Au rez-de-chaussée, ou, pour mieux dire, sur le pont, est d'abord la salle des fumeurs suivie du salon de jeu, puis au balcon du premier étage se tiennent les fleurs vivantes du lieu. Les femmes seraient peut-être jolies si l'usage immodéré du fard ne les faisait ressembler à des pastels. Elles laissent bien loin à cet égard ces petites-maîtresses parisiennes qui semblent s'être débarbouillées le matin avec la palette de Watteau, et, pour me servir d'une expression triviale, mais technique, le maquillage en Chine est un art poussé à ses dernières limites. Sur une couche de blanc de riz préalablement étendue sur son visage, la Chinoise élégante dessine à son gré yeux, bouche et sourcils, et cela finit souvent par faire le plus grotesque pastiche que l'on puisse voir. Ajoutez encore des ongles de 5 à 6 centimètres de longueur, des cheveux dressés en échafaudage aussi haut que possible, une robe jaune fermant comme les plastrons de nos militaires, des pantalons à la turque, verts ou rouges, des sandales brodées avec une semelle de 1 pouce de hauteur, des bracelets, des colliers et un éventail de latanier, vous aurez le portrait fidèle d'une des Laïs du Céleste-Empire. »

* **BATELEUR** s. m. — **Encycl.** Ornith. Ce genre d'aigles a pour caractères principaux : bec long, légèrement courbé, depuis le milieu de sa longueur seulement; face nue; narines ovalaires et verticales; tarses courts, robustes, largement réticulés; queue droite, très-courte, longuement dépassée par les ailes, qui sont médiocrement longues, aiguës, fortement étagées. La constitution des ailes et la brièveté de la queue, tout à fait exceptionnelles dans cette famille, suffisent probablement à expliquer les singulières culbutes que ces oiseaux exécutent dans les airs et qui leur ont valu leur nom. L'extrême brièveté de la queue surtout ôte au vol des *bateleurs* cette rectitude et cette fermeté qui sont si remarquables chez tous les autres genres de la même famille. Il est donc à croire que les étranges fantaisies de leurs mouvements ne sont pas absolument volontaires, et qu'ils sont fréquemment exposés, par leur conformation même, à perdre l'équilibre dans les airs.

On connaît une seule espèce de ce genre. C'est un oiseau de la taille du jean-le-blanc, mais plus court, plus ramassé. Il a la tête, le cou, les ailes, les scapulaires, le dessous du corps et les jambes d'un beau noir foncé, avec des reflets verts, le reste roux brun très-vif. Ces couleurs voyantes sont encore une rare exception chez des rapaces diurnes. On a remarqué que leurs culbutes, consistant en chutes feintes qui précipitent l'oiseau à quelques mètres du sol, se multiplient surtout à l'époque des amours, soit que l'oiseau étourdi par la passion soit alors plus incapable que jamais de maintenir son équilibre, soit que ces mouvements ne soient que des jeux de coquetterie tels que ceux auxquels se livrent un grand nombre d'espèces avant de s'apparier. Les cris singuliers qui accompagnent ces évolutions et qui consistent en deux notes émises successivement à une octave d'intervalle rendent plus étrange encore le spectacle que donnent alors ces oiseaux.

Le *bateleur* est propre à l'Afrique méridionale. La faiblesse de son vol le rendant incapable de donner la chasse à des proies agiles, il s'acharne de préférence sur les charognes, sur les moutons malades, sur les jeunes autruches, sur les agneaux encore faibles. Des naturalistes l'ont désigné sous les noms de faucon sans queue, d'hélotarse et de tératopius.

BATH, nom du dieu suprême des anciens Hiberniens. Les légendes de l'île d'Erin en font tantôt une divinité, tantôt un colonisateur venu des contrées de l'Orient et lui adjoignent parfois deux compagnons. Ce qui ressort de tous ces récits confus et souvent contradictoires, c'est qu'après avoir survécu à une grande inondation, il finit ses jours dans la partie occidentale de l'Irlande, laissant deux enfants, Dhna ou Adhna, qui lui servait de messager, et Fénius Farsa, qui fut législateur de la contrée.

* **BATH-KOL** s. m. — **Encycl.** Le *bath-kol* était un genre de divination particulier aux Hébreux et consistant dans le présage tiré d'un bruit, d'un son ou d'une parole entendus par hasard. Les ouvrages des rabbins en donnent quelques exemples singuliers. Deux rabbins allaient rendre visite à un troisième nommé Samuel, lorsque passant près d'une école ils entendirent la voix d'un enfant prononcer cette parole de l'Ecriture : « Et Samuel mourut » (*Rois*, I, xxv); ils conclurent immédiatement que le *bath-kol* s'était fait entendre et, arrivés au domicile de Samuel, virent qu'en effet il était mort. Un autre rabbin allant voir un de ses amis entendit une femme dire : « La lumière s'éteint » et il trouva son ami gravement malade. Suivant le *Yak-hasin*, édité par M. Otto (*Lexicon rabbinico-philologicum*), ce fut le *bath-kol* qui décida Hérode le Grand, alors au service des princes asmonéens, à se soustraire à leur dépendance. Ayant entendu par hasard une femme dire, dans la rue : « Tout esclave qui se révoltera maintenant réussira, » il prit cette parole pour un heureux présage, se révolta et réussit. Les commentateurs de la Bible rangent aussi parmi les cas de *bath-kol* la voix entendue par Agar dans la solitude de Bersabée, les voix que l'on croit entendre en songe, etc. Ils considèrent ces manifestations surnaturelles comme un écho de la voix de Dieu.

Bathori recevant les envoyés d'Ivan le Terrible, tableau de Jean Matejko. Ce tableau, de grande dimension, a figuré avec éclat au Salon de 1874 ; il y aurait certainement remporté la médaille d'honneur, si cette récompense insigne n'était traditionnellement réservée à notre école nationale. Le sujet est un des épisodes les plus glorieux de l'histoire polonaise : le roi Etienne Bathori, après une série de victoires remportées sur les Russes, reçoit, devant la ville de Pskow, les envoyés du czar Ivan le Terrible, qui viennent humblement demander la paix.

Roide, impassible, hautain, la bouche dédaigneuse, les yeux demi-clos, la tête enfoncée dans les épaules, le vainqueur est assis à l'entrée de sa tente et tient de ses deux mains gantées son épée nue, posée en travers sur ses genoux écartés. Sous ses pieds, une peau d'ours brun est étendue sur la neige. Son costume est magnifique : un manteau de brocart d'or, jeté sur ses épaules, s'entr'ouvre par devant et laisse voir sa cuirasse richement damasquinée ; ses gants et ses chaussures sont également formés d'un tissu d'or; son haut-de-chausses est en velours noir, ainsi que sa toque, qui est surmontée d'une aigrette de même couleur.

Sur la droite du tableau sont groupés les ambassadeurs d'Ivan, conduits par un nonce de Grégoire XIII, le jésuite Antonio Possevini, chargé de faire croire à Bathori que les Russes se convertiront au christianisme. Cet homme noir, à la mine cauteleuse et cafarde, étend la main pour bénir le pain et le sel que présente sur un plat d'or, en signe de soumission, Cypryan, prince de Polotsk. Celui-ci est agenouillé; il a pour coiffure un bonnet rouge brodé d'or et fourré d'hermine, et est revêtu d'une immense chape de brocart aux ramages bizarres et aux vives couleurs. Il lève les yeux vers Etienne Bathori, et, tout en gardant un air grave et digne, il semble peu rassuré. Derrière Cypryan se tient un boyard à la barbe rousse, à la face épatée et grimaçante, Ivan Naszczokin, qui se courbe tant qu'il peut, appuyant sur ses genoux ses grosses mains chargées de bagues et prenant une mine de suppliant tout à fait piteuse. Le vieux prince Ilecki, dont la barbe et la chevelure blanches sont agitées par le vent, contraste avec ce personnage grotesque par la noblesse de ses traits et la dignité de son attitude : il tient à la main un parchemin sur lequel on distingue la date de 1581 ; c'est le traité consenti par Ivan le Terrible. Un guerrier polonais, Stanislas Zolkiewski, reçoit ce parchemin ; il est revêtu d'une riche et bizarre armure et est accompagné du jeune Balthazar Bathori, neveu du roi, qui porte la main à sa toque blanche et dont le visage imberbe et souriant apparaît au milieu de cette réunion de vieillards sombres et sévères comme une fleur égarée dans une forêt sauvage. Au premier plan, un quatrième ambassadeur, Romin-Wasilewski Olferiew, vêtu de fourrures brunes, s'est prosterné contre terre avec une bassesse dont semble révolté un nain, pansu et bouffi, tout habillé de jaune, qui appuie ses mains crispées sur l'écusson de son maître et qui affecte de relever son visage où la colère éclate. Les infimes et les pauvres ont de ces ardeurs patriotiques qui les transforment et les ennoblissent !... Debout, près du nain, un général moscovite, tout bardé de fer et tenant par la lame l'épée qu'il va rendre, Théodor Obalenski-Lichow, mord sa moustache grise et détourne les regards d'une scène si honteuse pour son pays.

Le côté gauche de la composition est occupé par la tente royale, qui est ouverte et où se pressent les seigneurs et les officiers de la cour de Pologne : le grand chancelier Zamoyski, vêtu d'une fourrure de pourpre, comme un procurateur de Venise, debout près d'une table, la main droite appuyée sur un livre, la gauche tenant le sceau du royaume; le vieux Constantin Ostrogski; Nicolas Sienawski, qui parle à l'oreille de Filon Czarnobylski, vayvode de Smolensk; Nicolas Radziwil le Roux, connétable de Lithuanie, qui s'entretient avec le prince Zbarazki, vayvode de Braclaw; Jean Boramissa, Jean Zaborowski, le prince Solikowski, Michel Haraburda et d'autres encore, les uns souriants, les autres graves et songeant peut-être à l'inconstance de la fortune; tous revêtus avec une magnificence excessive, et conservant dans leur maintien une dignité aristocratique et une grandeur martiale. Le fond du tableau est rempli par un escadron de Cosaques de l'Ukraine, armés de longues lances et ayant au dos des espèces d'ailes qui leur donnent la tournure la plus fantastique. L'hetman Jean Oryszowski est à la tête de ces cavaliers redoutables, dont les cuirasses reflètent les lueurs sanglantes de l'incendie qui dévore au loin la ville de Pskow.

Ceux qui aiment la Pologne nous pardonneront d'avoir décrit aussi minutieusement cette grande scène. Il n'est pas besoin, d'ailleurs, pour saisir la signification et la haute valeur de l'œuvre de M. Matejko, de connaître l'histoire du noble pays qu'elle glorifie. L'idée principale y est exposée avec une précision et une clarté admirables, que n'altère pas la richesse des détails. On comprend du premier coup qu'on a sous les yeux une race barbare s'humiliant devant un peuple civilisé. Et en réalité, la Pologne ne fut-elle pas durant plusieurs siècles le rempart qui protégea l'Europe contre les invasions des hordes asiatiques ? « Par la façon dont la composition est ordonnée, a dit M. Marius Chaumelin (le *Bien public*, 19 mai 1874), l'attention est attirée immédiatement sur les personnages dont le caractère et le rôle historique ont le plus d'importance : sur le roi, d'abord, et sur les ambassadeurs; puis, presque aussitôt sur le légat qui négocie le traité et sur le grand chancelier qui doit lui donner la sanction suprême. Les autres figures sont des comparses qui n'excitent qu'une curiosité très-secondaire; mais, par leurs groupements pittoresques, par la diversité de leurs attitudes, elles contribuent singulièrement au mouvement et à l'ampleur de la scène. Si de l'ordonnance générale du tableau nous passons aux détails, comment ne pas admirer la réalité saisissante des expressions, la variété des physionomies, l'originalité des types auxquels l'ethnographe le plus scrupuleux ne trouverait rien à reprendre ; la richesse des étoffes et des armes aussi intéressante au point de vue de l'archéologie qu'au point de vue de l'effet pittoresque ? Et que dire de l'exécution ? La manière en est à la fois énergique et souple, très-fine dans le modelé des chairs, très-ample, mais très-nette dans les costumes et les accessoires. La couleur a une limpidité, un éclat et une solidité extraordinaires; je lui ferai un reproche cependant : elle s'étale partout et sur tout avec une franchise implacable. Il est souvent nécessaire, en art, de biaiser quelque peu avec la vérité, pour obtenir un effet plus saisissant, pour produire sur les spectateurs une illusion plus complète. Si M. Matejko avait amorti davantage la lumière qui circule sous la tente royale, s'il avait enveloppé de clair-obscur les figures groupées de ce côté, ses lointains paraîtraient beaucoup plus aérés et plus profonds. Il serait à souhaiter aussi que la robe noire du jésuite, qui occupe le centre du tableau, eût reçu quelques reflets des brillantes étoffes et des riches armures qui l'avoisinent; telle qu'elle est, elle « fait trou » dans la toile, comme disent les gens du métier. Mais c'est trop insister sur des imperfections faciles à atténuer; elles n'enlèvent rien à la puissance d'une œuvre qui classe M. Matejko parmi les maîtres de la peinture d'histoire. »

BATHOS, ancienne vallée de l'Arcadie, dans le Péloponèse, près du fleuve Alphée. Suivant Pausanias, on y célébrait tous les trois ans les mystères des grandes déesses.

BATHUEL, petit-fils d'un frère d'Abraham et père de Rébecca. Il accueillit Eliézer, serviteur d'Abraham, et lui permit d'emmener Rébecca pour qu'elle épousât Isaac, fils d'Abraham.

* **BATHYANI** (Casimir, comte), homme politique. — Il est mort le 13 juillet 1854.

BATHYCLÆUS, guerrier grec, fils de l'Achéen Chalcon. Il fut tué au siége de Troie par Glaucus.

Bathyle, opéra-comique en un acte, paroles de M. Blau, musique de M. Chaumel; représenté pour la première fois, le 4 mai 1877, au théâtre de l'Opéra-Comique. Voici l'aperçu du poëme : Anacréon reçoit les députations et les présents de la Grèce entière. A ses côtés est Bathyle, un jeune esclave qu'il a acheté tout enfant et qu'il a élevé comme son fils. Bathyle paraît triste et rêveur; l'amour a pris possession de cette âme qui s'ignore encore elle-même. Anacréon, vieilli et quelque peu morose, Anacréon, maudissant l'amour qu'il a chanté, cherche à préserver son fils adoptif des atteintes du dieu malin. Il lui dit les perfidies de Cupidon, et, pour s'opposer aux ravages qu'il prévoit, il ne trouve rien de mieux que de réciter à Bathyle sa jolie pièce de l'*Amour mouillé*. Bathyle écoute sans se laisser convaincre et bientôt succombe sous les regards de Mylila, la jeune Syrienne, qui, surprise par un orage et toute mouillée, comme Cupidon lui-même, s'en vient demander l'hospitalité au pauvre adolescent. Le bon La Fontaine l'a dit dans sa charmante imitation :

> L'Amour fit une gambade,
> Et le petit scélérat
> Lui dit ; « Pauvre camarade,
> Mon arc est en bon état,
> Mais ton cœur est bien malade. »

Vous devinez le résultat de cette visite. Bathyle et Mylila roucoulent comme deux tourtereaux; ils s'adorent, ils s'enivrent de leur tendresse, quand tout à coup Anacréon paraît, furieux, et chasse la pauvre Mylila. Du même coup il a frappé Bathyle au cœur. L'enfant, ne pouvant survivre à sa peine, boit un poison subtil, dangereux présent de l'Asie. Il meurt, et Anacréon se trouve en présence du cadavre de ce fils qu'il a tué. Sa colère est apaisée; il pleure le jeune mort, et, dans son désespoir, il est saisi d'une inspiration subite. Il invoque Cupidon, l'Amour qu'il a célébré dans ses vers immortels et qui lui doit bien un peu de reconnaissance. Il le supplie de rendre la vie à Bathyle, et le dieu exauce ses vœux. Il ranime Bathyle, et Anacréon unit les deux amants.

Telle est la donnée charmante et gracieuse du poëme, écrit en vers de la meilleure facture par M. Blau, l'auteur du livret d'un autre opéra fort applaudi : la *Coupe du roi de Thulé*, ouvrage couronné à la suite d'un concours officiel. *Bathyle* aussi est le produit d'un concours, et même le premier produit du concours Cressent. M. Blau est donc un heureux lauréat; mais il faut dire qu'il justifie son bonheur par un vrai mérite littéraire. Ses vers sont charmants, et on éprouve à les lire autant de plaisir qu'à les entendre. C'est une poésie fraîche, jeune, élégante et assez lyrique même pour se passer du secours du musicien. Mais les vers de M. Blau étaient destinés à être chantés, et c'est M. Chaumel, un compositeur débutant, qui s'est chargé de la besogne. La partition de M. Chaumel, malgré son petit cadre, n'est dépourvue ni de talent ni d'espérances d'avenir. M. Chaumel est distingué dans la forme. Sa musique est fine et délicate; son orchestration, sobre, ne vise pas à des effets bruyants. En un mot, sa petite partition s'écoute d'un bout à l'autre sans fatigue, et toujours l'oreille reste charmée par la phrase mélodique même dans les plus petits récitatifs.

Bathyle a été interprété avec soin par Mlle Ducasse, Mme Eigenschenck et M. Barré.

BATHYLIS, Crétois qui, étant phthisique et sur le point de mourir, mangea de la chair d'âne, sur l'ordre de Sérapis, et fut guéri. (*Antiquité expliquée.*)

BATHYLLUS, un des fils de Phorcus et de Céto, sœur de l'Océan.

BATHYMÉTRIE s. f. (ba-ti-mé-trî — du gr. *bathus*, profond; *metron*, mesure). Mesure des profondeurs de la mer.

BATHYMÉTRIQUE adj. (ba-ti-mé-tri-ke — rad. *bathymétrie*). Qui se rapporte à la bathymétrie.

* **BÂTIE-NEUVE** (LA), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. de Gap; pop. aggl., 299 hab. — pop. tot., 766 hab.

BATJUSHKOF (Constantin-Nicolaïévitch), poëte russe, né à Wologda en 1787, mort dans la même ville en 1855. Il était en 1806 soldat aux tirailleurs de Saint-Pétersbourg et il fut blessé au combat de Heilsberg; il rentra en 1807 dans les chasseurs de la garde, fit la campagne de Finlande, puis, rendu à la vie privée, exerça les fonctions de conservateur à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, reprit du service en 1812 et fit la campagne de France (1813-1814) en qualité de capitaine d'état-major et d'aide de camp du général Bachmetjef. En 1816, il fut attaché au ministère des affaires étrangères de Saint-Pétersbourg.

Dans ses loisirs, il avait écrit un certain nombre de petits poëmes, les uns originaux, les autres imités des littératures étrangères, et divers travaux de critique sur les écrivains russes. Nommé en 1818 conseiller d'ambassade à Naples, il étudia la littérature italienne et se l'assimila complétement. L'imitation du Tasse est très-sensible dans ses compositions poétiques. Malheureusement, ses facultés intellectuelles éprouverent, vers 1821, un dérangement dont elles se sont toujours ressenties depuis lors. Il vint passer quelques saisons aux eaux de Bohême, recouvra assez de lucidité pour traduire en russe, à Dresde, la *Fiancée de Messine*, de Schiller, s'occupa aussi de travaux astronomiques et vint, en dernier lieu, se confiner dans un de ses domaines de Wologda, près de Moscou, où il languit de longues années avant de mourir. Une édition de ses *Œuvres complètes* a paru dans la *Collection des classiques russes*, de Smirdin (Saint-Pétersbourg, 1834, in-8°). Elles se composent d'odes, d'élégies, de poëmes, d'épîtres et de quelques essais de critique en prose.

BATKA, nom de famille de plusieurs musiciens allemands, dont les principaux furent : LAURENT, né à Lischau, en Bohême, vers 1705, mort à Prague en 1759. Il fut maître de chapelle dans plusieurs églises de cette dernière ville et laissa cinq enfants qui s'adonnèrent également à la musique. — WENCESLAS, qui naquit à Prague, où résidait son père, et mourut au commencement du XIXe siècle. Il dirigea la musique de chambre de l'évêque de Breslau, fut très-habile sur le basson et laissa des concertos qui restèrent inédits. — MARTIN, qui succéda à son père dans sa place de maître de chapelle à Prague et qui fut un violoniste distingué. On lui doit plusieurs morceaux écrits pour son instrument favori. — MICHEL, né en 1755, mort en 1808, et qui fut excellent violoniste. — ANTOINE, né en 1759, mort en 1820. Il possédait une voix magnifique et devint musicien de chambre de l'évêque de Breslau. — JEAN, fils de Michel, qui naquit à Prague vers 1791. Ce musicien alla se fixer à Pesth, où il resta jusqu'à la fin de ses jours. On lui doit divers morceaux pour piano.

BATOU-KHAN ou **BATHY-KHAN**, souverain du Kaptschac. V. BATU-KHAN, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

* **BATRACHOÏDES** s. m. pl. — **Encycl.** Ichthyol. Ce genre, déjà difficile à classer, l'est devenu davantage encore par l'incertitude de ses délimitations, par les espèces qu'on a voulu y introduire ou en retrancher arbitrairement. Le nom qu'il porte, du reste, est emprunté à une espèce, le *gadus raninus*, qu'on tend aujourd'hui à éloigner du genre *batrachoïde*, et qui ne serait même pas un gade, mais une blennie. Valenciennes, qui a conservé dans le genre deux espèces appelées par Linné *gadus tau* et *cottus gruniens*, ne rapproche les *batrachoïdes* ni des gades ni des cottes, mais d'un genre absolument différent, celui des baudroies. Quant au nom de *batrachoïde*, fondé sur la ressemblance qu'offre avec un têtard de batracien une espèce aujourd'hui étrangère au genre, on peut encore le conserver, le tau, qui est devenu le type du genre, offrant lui-même quelque ressemblance avec un têtard. Valenciennes, après avoir remanié le genre, le caractérise comme il suit : tête large et plate; gueule largement fendue, ordinairement garnie de barbillons (peut-être faudra-t-il séparer les espèces privées de ce caractère); dorsale très-courte, suivie d'une autre très-longue s'étendant jusqu'à la caudale; pectorales pédiculées, portées sur des bras courts et plats et situées en arrière des ventrales; jugulaires à trois rayons; mâchoires, palatin et vomer garnis de dents; sous-opercule armé de deux fortes épines; membrane branchiostége à six rayons.

Des deux espèces que nous avons citées, le tau se trouve dans toutes les mers; le cotte grognant ou coq bruyant se trouve à Batavia. L'épithète singulière qu'on lui applique rappelle, non pas une faculté qu'il partagerait avec les trigles de produire des sons vocaux, mais simplement son nom hollandais, qui veut dire, en effet, coq bruyant, mais qui désigne proprement le coq de bruyère, et qu'on a transporté à cette espèce de *batrachoïde*. Quel rapport de forme peut-on avoir aperçu entre l'oiseau et le poisson ? Nous l'ignorons complétement; mais on sait que les dénominations vulgaires sont souvent fondées sur des rapprochements plus étranges encore que celui-ci.

BATRACHOSIOPLASTIE s. f. (ba-tra-ko-zi-o-pla-stî). Excision de la membrane muqueuse et accolement de ses bords avec les lèvres d'une incision qu'on fait au kyste appelé grenouillette.

BATRACHOSPERMELLE s. f. (ba-tra-ko-sper-me-le). Bot. Syn. de BATRACHOSPERME.

BATRACHUS s. m. (ba-tra-kuss). Ichthyol. Syn. de BATRACHOÏDE.

BATRACINE s. f. (ba-tra-si-ne — du gr. *batrachos*, grenouille). Substance venimeuse que les Indiens Chocoanos font sortir de la peau d'un petit batracien en le tenant embroché près du feu.

BATTAGLIA (Dionisio), peintre de l'école vénitienne, né à Vérone vers la fin du XVe siècle. Il commençait à se faire connaître vers 1530. On lui attribue plusieurs tableaux qui ne paraissent point être de lui, et les œuvres qui sont regardées comme étant bien de sa main consistent en une fresque peinte sur une façade de maison, près de l'église Sainte-Catherine, à Vérone, et en quelques décorations dont il aurait orné la maison des Sanguinetti.

* **BATTAILLE** (Charles-Amable), chanteur français. — Il est mort à Paris en 1872.

* **BATTE** s. f. — Pièce de la cuvette qui sert à maintenir un sabre dans le fourreau.

* **BATTERIE** s. f. — **Encycl.** *Batterie flottante.* Les *batteries* flottantes furent employées pour la première fois par la France et l'Angleterre dans la guerre d'Orient et opérèrent dans la mer Noire et la Baltique. Jusqu'alors, c'étaient les grands et beaux vaisseaux de ligne, dont le prix de revient est si élevé, qui avaient dû se hasarder sous le feu des *batteries* des côtes, pour toutes les opérations de siége, de blocus ou de bombardement; mais il y avait une disproportion évidente entre les moyens d'attaque et les moyens de défense, et il était désastreux de risquer un vaisseau de plusieurs millions, portant 1,500 hommes et armé de 80 canons, contre une muraille de peu de valeur, défendue par quelques *batteries*. On résolut de créer, à l'aide de *batteries* flottantes, de véritables flottes de siéges, et l'on construisit à cet effet des navires de guerre d'un nouveau modèle, ayant peu de tirant d'eau, peu de hauteur au-dessus de la flottaison et protégés contre les boulets pleins, creux ou rouges et contre les bombes par un solide blindage de fer. Un essai avait déjà été tenté par le général d'Arçon en 1782 pour le siége de Gibraltar. Il avait imaginé de faire construire des bâtiments à double muraille, dont l'intervalle était rempli par du sable mouillé, continuellement arrosé par des jets de pompe et sur lesquels il avait installé une puissante artillerie. Ces *batteries* se comportèrent d'abord assez bien, et les premiers boulets rouges qui les atteignirent restèrent sans effet ; mais à la fin de la première journée où on les employa, elles furent toutes incendiées. L'idée fut reprise en 1854 ; mais on substitua avec plus d'efficacité une carapace de fer forgé de 4 à 5 pouces d'épaisseur à la double muraille de bois et au sable humide du général d'Arçon.

Dans ces *batteries* flottantes, les qualités nautiques furent naturellement sacrifiées à l'objet qu'on se proposait. Chacune d'elles ne reçut qu'une mâture disposée de manière à être enlevée entièrement au moment du combat et une machine à vapeur de faible puissance faisant mouvoir une hélice, de façon que la *batterie* pût évoluer et prendre sans aide une position favorable à l'action de ses pièces. Elle en portait seize du plus gros calibre. Les plaques de fer du pourtour avaient une épaisseur de 105 millimètres et descendaient jusqu'à 60 centimètres au-dessous de la flottaison ; le pont était recouvert d'un blindage de 35 centimètres, suffisant pour mettre à l'abri de bombes de 22 centimètres. La machine était de 150 chevaux et le tirant d'eau de 2m,50. Ces navires, longs de 53 mètres sur 14 de largeur et 5 de profondeur, pesaient, sans leur armement, 1,500,000 kilogrammes; leur forme était lourde et disgracieuse.

Cinq *batteries* flottantes furent construites par la France et lancées en mars 1855 ; elles portaient les noms de *Congrève*, la *Foudroyante*, la *Dévastation*, la *Lave* et la *Tonnante* et furent expédiées dans la mer Noire; les Anglais dirigèrent les leurs sur Kinburn. La *Tonnante*, la *Dévastation* et la *Lave* se comportèrent très-bien sous le feu des *batteries* russes; la première reçut 66 boulets dans son blindage sans être entamée ; mais l'expérience ne fut pas aussi favorable du côté des qualités nautiques, trop négligées. A peine si les *batteries* flottantes pouvaient se mouvoir; elles gouvernaient mal; il fallait les remorquer péniblement durant toute la traversée et les placer jusque sous le feu.

En 1859, lors de la guerre d'Italie, quatre nouvelles *batteries* flottantes un peu modifiées, le *Peï-ho*, le *Saïgon*, le *Paixhans* et le *Palestro*, chacune pourvue d'une machine de 150 chevaux et armée de 12 canons, furent construites dans les chantiers de la marine. Elles étaient destinées à opérer sur le lac de Garde, contre Peschiera, et la paix de Villafranca ne permit pas de les utiliser en Italie, mais elles servirent dans les mers de Chine et au Mexique. Depuis, la construction des navires cuirassés, sans faire abandonner complétement les *batteries* flottantes, a conduit à les transformer et à en faire de véritables navires de guerre. Le fameux *Monitor* des Etats-Unis, qui a donné son nom à ces nouveaux engins de destruction, n'était en réalité qu'une *batterie* flottante perfectionnée. V. MONITOR.

BATTIADES, nom patronymique des descendants de Battus, qui régnèrent à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au t. II du *Grand Dictionnaire*.

BATTIER (Simon), jurisconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, puis fit de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Bâle, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Dissertatio de virtute* (Bâle, 1660, in-4°); *Disputatio de præmiis et congrua illorum distributione* (Bâle, 1666, in-4°); *De liberalitate* (Bâle, 1667, in-4°); *Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque juris civilis et canonici articulis coactæ* (Bâle, 1666, in-4°); *Exercitatio de republica mixta* (Bâle, 1672, in-4°); *Disputatio de majestate* (1674); *Disputatio de exercitio jurium magistratus* (1674); *Disputatio de pacificationibus* (1674); *Tractatio politica armorum iisque connexorum* (Bâle, 1674, in-4°).

BATTIER (Samuel), médecin suisse, né à Bâle en 1667, mort en 1741. Il commença par étudier la langue grecque, puis les mathématiques, que lui enseigna Bernouilli, puis il s'adonna à la médecine et se fit recevoir docteur en 1790. Il vint alors à Paris, où il se lia avec plusieurs savants et littérateurs de l'époque. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Dissertatio de generatione humana* (1650, in-4°); *Specimen philologicum, sive observationes in Diogenem Laerticum* (1695-1705); *Dissertationes de mente humana* (1697-1701, in-4°); *Disquisitio de idea Dei non innata in qua Lockius adversus Scherlokium vindicatur* (1721, in-4°). On lui doit également quelques commentaires sur le Nouveau et l'Ancien Testament.

BATTISTINI (François), improvisateur italien, né en 1747, mort en 1825. Il fut professeur de littérature latine dans un collége de jésuites et conserva ce poste jusqu'à l'entrée des Français à Rome. On lui doit quelques poésies, qui furent très-goûtées de ses contemporains.

BATTORI, nom d'une ancienne et noble famille originaire de la Hongrie. V. BATHORI, au tome II du *Grand Dictionnaire.*

BATUTA (Abn-Abdallah-Mohammed-Ebn), voyageur maure du XIVe siècle. Il parcourut tout l'Orient, visita la Perse et de là se rendit en Chine. M. Kosegarten a publié en 1818 un récit des voyages de Batuta. Cet ouvrage, écrit en latin, a été traduit en anglais par Samuel Lee en 1829.

* **BATZ**, bourg de France (Loire-Inférieure), cant. et à 3 kilom. du Croisic, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Nazaire; pop. aggl., 1,152 hab. — pop. tot., 2,733 hab. L'ancienne chaîne d'îles où se trouvent le Pouliguen, le bourg de Batz et Le Croisic est attachée depuis quatre siècles au continent par des terres basses que les indigènes ont découpées en marais salants, devenus actuellement inutiles et se changeant en marais saumâtres.

Les habitants du bourg de Batz disent ne pas appartenir à la même race que les populations d'origine bretonne des villages environnants ; ils se croient de source scandinave ou saxonne. Cependant, cette tradition n'est probablement pas antérieure au siècle dernier, et ni l'aspect physique, ni le costume, ni la langue des paludiers de Batz n'indiquent une ligne de séparation nette entre eux et leurs voisins du plateau de Guérande. Dans les deux régions, on trouve à peu près en même nombre des hommes de haute taille, aux yeux bleus, à la chevelure blonde; les anciens costumes, qui ont à peu près disparu, sauf la coiffe des femmes, étaient de même apparence générale, et la langue, fort rapprochée du vannelais, était jadis bretonne pour les gens de Batz et de Guérande, ainsi que pour les habitants de toute la côte jusqu'au XVIIe siècle ; actuellement, il reste seulement dans les hameaux avoisinant Batz 400 personnes environ parlant l'ancien dialecte.

Ce qui distinguait surtout les gens de Batz, c'était l'isolement dans lequel ils vivaient et le patriotisme local qui en était la conséquence.

Naguère, il n'y avait pas d'exemple qu'un seul des jeunes hommes de Batz se mariât avec une fille des villages bretons des alentours : la pureté de la race était complète. Tous les habitants du bourg sont cousins les uns des autres, et les familles qui portent le même nom sont si nombreuses qu'il faut les distinguer par des sobriquets. Plus de la moitié appartiennent à huit familles ; une seule comprend 490 individus; mais le danger que présenteraient les unions consanguines, au dire de certains physiologistes, n'existe point au bourg de Batz, à en juger par l'état de force et de santé dont témoigne la population.

BATZ-TRENQUELLÉON (Charles DE), littérateur et journaliste français, né au Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne) en 1835. Il débuta très-jeune dans le journalisme. Après avoir été attaché à la rédaction du *Journal de Calais*, de la *Revue de Toulouse*, de la *France centrale*, il devint un des collaborateurs de la *Guyenne*, journal légitimiste qui paraît à Bordeaux, et, depuis quelques années, il en est le rédacteur en chef. M. Batz-Trenquelléon a publié divers ouvrages, dont plusieurs ont paru sous le pseudonyme de **Georges Linois**. Nous citerons de lui : *A la fenêtre, étude de mœurs* (1852, in-12); *Nouvelles* (1854, 2 vol. in-12); les *Voix perdues* (1856, in-12), recueil de vers; le *Paupérisme et les souffrances morales de la société* (1857, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie de Bordeaux ; le *Devoir*, comédie en deux actes et en vers, suivie de poëmes et bluettes (1858, in-12); *Variations de l'esprit public*, *Lois de sûreté générale* (1864, in-8°); *Nos ennemis*, comédie en trois actes et en prose (1865, in-12), qui fut représentée avec succès au Théâtre-Français de Bordeaux en janvier 1866 ; le *Béarnais*, drame historique en cinq actes et neuf tableaux (1867, in-8°); le *Dahlia bleu*, comédie en trois actes et en prose (1870, in-8°), etc.

BAUBO, BABO ou **BÉCUBO**, vieille femme d'Eleusis, qui offrit l'hospitalité à Cérès lorsque cette déesse, dans ses courses à la recherche de sa fille Proserpine, arriva dans cette ville. Baubo ayant présenté à Cérès un breuvage, la déesse, abîmée dans sa douleur, le repoussa, ce qui provoqua un geste peu respectueux de la part de son hôtesse ; Cérès alors, tirée de son accablement par ce mouvement, but le breuvage. Certains mythologues disent que le geste de la vieille femme fut répété par un enfant nommé Iacchus; d'autres enfin, que la déesse se précipita sur le breuvage avec tant d'avidité, qu'elle s'attira les moqueries d'un jeune homme, Stellé ou Stellio, que Cérès, par vengeance, changea en lézard (v. STELLÉ, au tome XIV). La même fable est attribuée par certains mythographes à Misma, habitant de l'Attique, et à son fils Ascalabus.

Hésychius fait de Baubo la nourrice de Cérès.

* **BAUCHART** (Alexandre-Quentin), homme politique. — Président de la section du contentieux au conseil d'Etat en 1861, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1866 et appelé à siéger au Sénat le 22 janvier 1867. La révolution du 4 septembre 1870 l'a rendu à la vie privée. On lui doit : *Rapport fait au nom de la commission de l'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai* (1848, 3 vol. in-4°); *Manuel de l'électeur et de l'éligible* (1849, in-32).

* **BAUCHER** (F.), écuyer français. — Il est mort en 1873.

BAUCHET (Louis-Joseph), chirurgien français, né à Violaines en 1826, mort à Paris en 1865. Il fit ses études médicales à Paris, où il prit le grade de docteur et où il se fixa. M. Bauchet devint chirurgien des hôpitaux et vice-président de la Société anatomique. C'était un praticien distingué, à qui l'on doit les ouvrages suivants : *Des tumeurs fibreuses du maxillaire inférieur* (1854, in-8°); *Des tubercules, au point de vue chirurgical* (1857, in-8°); *De la thyroïdite (goître aigu) et du goître enflammé* (1857, in-18); *Du panaris et du phlegmon de la main* (1858, in-8°); *Des lésions traumatiques de l'encéphale* (1860, in-8°); *Anatomie pathologique des kystes de l'ovaire et de ses conséquences pour le diagnostic et le traitement de ses affections* (1859, in-4°).

BAUCHETTE s. f. (bô-chè-te). Jeu de boule importé d'Italie, que Mazarin aimait fort, et pour lequel il s'enfermait des après-dînées entières dans un jardin où personne ne pénétrait : *Son crédit monta à un tel point, qu'il entrait chez le ministre à toute heure et était un de ses rares partenaires à la* BAUCHETTE. (J. Loiseleur.)

* **BAUD**, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Pontivy, au bord de l'Evel ; pop. aggl., 1,446 hab. — pop. tot., 4,067 hab. « Les eaux de l'Evel et du Blavet coulant au fond des ravins; la forêt de Camors se massant au loin, et présentant un immense rideau de sombre verdure; des mamelons arides et rocheux s'élevant de toutes parts sur ce sol tourmenté et formant entre eux de profondes et fraîches vallées; tout cela, dit M. Cayot-Délandre, offre à chaque pas au voyageur les sites les plus variés et les plus curieux. »

BAUDE (Louis BAUDET, dit), littérateur français, né à Paris en 1804, mort dans la même ville en 1862. Il s'adonna à l'enseignement et fut pendant quelques années professeur au collége Stanislas. Baude était un homme instruit, un latiniste habile. Il collabora au *Dictionnaire des lettres, sciences et arts* de Dezobry, au recueil *Patria*, fit des articles pour le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, alors en voie de préparation, il fit les traductions d'*Ethicus*, de *Pomponius Mela*, de *Vibius Sequester*, de *Publius Victor*, de *Serenus Sammonicus*, pour la *Bibliothèque latine française* de Panckoucke, donna les traductions de *Saint Augustin*, de *Tertullien* et de *Quintilien* dans la collection Nisard. En outre, on lui doit : la *Mythologie de la jeunesse* (1843, in-12); *Enseignement élémentaire universel* ou *Encyclopédie de la jeunesse* (1844, in-12), en collaboration avec le docteur Andrieux; *Octavie*, tragédie en cinq actes et en vers (1847, in-8°); sept petits traités in-8° dans la collection intitulée *Instruction pour le peuple* et comprenant : *Histoire sainte* (1846), *Religion* (1847), *Histoire romaine* (1847), *Histoire ancienne* (1847), *Chronologie générale* (1847), *Grammaire française*, *philologie* (1847), *Choix d'un état* (1849). Enfin, il a publié, avec deux anciennes élèves de la maison de la Légion d'honneur, les *Cahiers d'une élève de Saint-Denis, cours d'études complet et gradué pour les filles et pour les garçons qui ne suivent pas les classes du collége* (1850-1855, 15 vol. in-12), dont la 3e édition a paru en 1864-1865.

* **BAUDELAIRE** (Pierre-Charles), poëte français. — Il est mort à Paris, dans une maison de santé, en septembre 1867. Dans les dernières années de sa vie, il s'était retiré à Bruxelles pour travailler plus à son aise et probablement aussi pour fuir de dangereuses excitations. Baudelaire faisait, en effet, partie de ce club des haschichins dont les séances se tenaient à l'hôtel Pimodan, et que Théophile Gautier, un des habitués également, a

si curieusement décrit. Jusqu'à quel point l'habitude de se créer, comme il l'a dit lui-même, « des paradis artificiels, » à l'aide de la funeste drogue orientale, altéra-t-elle sa santé, c'est ce qu'il serait difficile de préciser. Ses amis l'ont toujours chaleureusement défendu d'avoir poussé jusqu'à l'abus l'usage de l'opium et du haschich; mais sa maladie offrit la plupart des symptômes observés dans l'intoxication causée par ces dangereuses substances, de même que celle de Fernand Boissard, le fondateur du club des haschichins. A Bruxelles, Baudelaire travailla peu; à peine écrivit-il quelques courtes pièces de vers, qui ne sont pas les meilleures de son œuvre. « Les premiers symptômes du mal, dit Th. Gautier, se manifestèrent par une certaine lenteur de parole et une hésitation de plus en plus marquée dans le choix des mots; mais comme Baudelaire s'exprimait souvent d'une façon solennelle et sentencieuse, appuyant sur chaque terme pour lui donner plus d'importance, on ne prit pas garde à cet embarras de langage, prodrome de la terrible maladie qui devait l'emporter et qui se manifesta bientôt par une brusque attaque. Le bruit de la mort de Baudelaire se répandit dans Paris avec cette rapidité ailée des mauvaises nouvelles, qui semble courir plus vite que le fluide électrique le long de son fil. Baudelaire était vivant encore, et la nouvelle n'était que prématurément vraie; il ne devait pas se relever du coup qui l'avait frappé. Ramené de Bruxelles par sa famille et ses amis, il vécut encore quelques mois, ne pouvant parler, ne pouvant écrire, puisque la paralysie avait rompu la chaîne qui rattache la pensée à la parole. L'idée vivait toujours en lui, on s'en apercevait bien à l'expression des yeux, mais elle était prisonnière et muette, sans aucun moyen de communication avec l'extérieur, dans ce cachot d'argile qui ne devait s'ouvrir que sur la tombe. A quoi bon insister sur les détails de cette triste fin? Il n'est pas de bonne manière de mourir; mais il est douloureux, pour les survivants, de voir s'en aller sitôt une intelligence remarquable, qui pouvait longtemps encore porter des fruits, et de perdre sur le chemin de plus en plus désert de la vie un compagnon de sa jeunesse. »

Les *Œuvres complètes* de Baudelaire ont été recueillies en une édition définitive (Michel-Lévy, 1871-1872, 7 vol. in-18). Elles se composent de : *Fleurs du mal* (1 vol.); *Petits poëmes en prose* et *Paradis artificiels* (1 vol.); *Histoires extraordinaires* et *Nouvelles histoires extraordinaires*, traduites d'Edgard Poë (2 vol.); *Curiosités esthétiques* (1 vol.); *l'Art romantique* (1 vol.); *Aventures d'Arthur Gordon Pym*, *Eurêka*, traductions d'Edgard Poë (1 vol.). Il a été, de plus, publié sur le poëte des *Fleurs du mal* un volume intitulé : *Charles Baudelaire, souvenirs, correspondance, bibliographie*, suivis de pièces inédites (Paris, Pincebourde, 1872, in-8°).

BAUDELIER s. m. (bô-de-lié — rad. *baudet*). Celui qui transporte le bois à dos de bêtes de somme.

BAUDELOT (Emile), savant français, né à Vendresse (Ardennes) en 1834, mort à Nancy en 1875. Il étudia la médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1858, puis il s'occupa d'une façon toute particulière d'anatomie et de physiologie et prit en 1863 le grade de docteur ès sciences. Elève de M. Blanchard, il travailla avec lui jusqu'en 1865, se livra à d'intéressants travaux d'histologie et y montra à la fois une grande pénétration d'analyse et un esprit hardi et généralisateur. A la mort de M. Le Rebaullet, doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg, Baudelot fut appelé à le remplacer comme professeur d'anatomie comparée, et son enseignement eut un plein succès. « Quoique d'une organisation délicate, dit M. Figuier, Baudelot avait un caractère énergique. Pendant la guerre de 1870-1871, il servit comme aide-major dans le corps d'armée du général Ducrot. Il fut ensuite attaché aux ambulances de Haguenau. Il revint à Paris en 1871. Après la prise de Strasbourg, qui raya de notre nationalité les Facultés de cette ville, Nancy remplaça Strasbourg comme ville universitaire. Le dédoublement de la chaire d'histoire naturelle de la Faculté de Nancy fit choisir Baudelot pour enseigner l'anatomie comparée et la zoologie. » Baudelot avait un esprit délicat, plein de sincérité et de droiture. Travaillant sans cesse, il avait amassé un grand nombre de matériaux. On a de lui : plusieurs mémoires, notamment sur les *Fonctions de l'encéphale des poissons*, sur la *Détermination des caractères en anatomie comparée*, travail qu'il laissa inachevé; un recueil de *Recherches sur le cerveau des poissons*; des *Recherches sur l'appareil générateur des mollusques gastéropodes* (1863, in-4°), etc.

BAUDEMENT (Théophile-Charles-Etienne), érudit, né à Paris en 1808, mort dans la même ville en 1874. Il commença par donner des leçons particulières, puis il devint secrétaire d'Augustin Thierry (1835). Attaché en 1843 à la bibliothèque Mazarine, il passa dix ans plus tard à la Bibliothèque nationale, où il remplit les fonctions de conservateur des imprimés. Baudement collabora au *Journal de l'instruction publique*, à la *Législature* (1843), à la *Revue contemporaine*, à l'*Athenæum français*, au *Bulletin du bibliophile*, etc. Il a traduit et annoté, dans la *Collection* Nisard : Ovide, Tibulle, Publius Syrus, Cicéron, Suétone, Florus, Jules César, Eutrope, Sextus Rufus, Frontin, Modestus, Censorinus, Julius Obsequens. On lui doit, en outre, le *Rabelais* de Huet (1867, in-12), les *Eglogues* de Huet (1870, in-8°).

BAUDET (Louis), littérateur français. V. BAUDE, dans ce *Supplément*.

* **BAUDIN** (Charles), amiral français, mort en 1854. — Il était fils de Baudin des Ardennes, et non de Nicolas Baudin. Sous le Consulat, il demanda et obtint de faire partie de l'expédition qui s'organisa au Havre pour l'exploration des terres australes, et qui se composait de la corvette le *Géographe* et de la flûte le *Naturaliste*. En 1848, le gouvernement provisoire nomma le vice-amiral Baudin commandant de l'escadre de la Méditerranée. Lorsque éclata, le 15 mai suivant, la fameuse insurrection de Naples, Baudin se trouvait devant cette ville avec 8 vaisseaux de ligne et plusieurs frégates. Peu après, il contribua, par ses énergiques représentations, à mettre un terme au moins momentané aux excès de la réaction victorieuse. Son nom est resté dans la mémoire de tous les vaincus qui cherchèrent un asile sous le pavillon français et que l'amiral Baudin parvint à soustraire à la mort ou au bagne. Au mois de septembre suivant, d'accord avec l'amiral anglais William Parker, il mit un terme aux horreurs dont Messine était le sanglant théâtre et il prévint, par son intervention spontanée, le retour de semblables excès lors de la reprise de Palerme en avril 1849. A cette époque, Baudin quitta le service actif. Il revint à Paris, fut nommé, en 1852, président du conseil des travaux de la marine, en 1854 amiral, et il mourut le 7 juin de cette même année.

BAUDIN (Désiré-Pierre), ingénieur français, né en 1809. A dix-sept ans, il fut admis à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit parmi les premiers, puis il entra dans le service des mines et devint ingénieur. Nommé ingénieur en chef de première classe en 1850, il a été depuis inspecteur général. M. Baudin est officier de la Légion d'honneur. Outre un certain nombre de notices, on lui doit : *Précis historique sur les mines de houille de Brassac depuis leur ouverture jusqu'en* 1836 (1842, in-8°); *Description historique, géologique et topographique du bassin houiller de Brassac* (1851, in-4°, avec atlas in-fol.).

* **BAUDIN** (Jean-Baptiste-Alphonse-Victor), médecin et homme politique français, né à Nantua (Ain) le 20 avril 1811, tué à Paris le 3 décembre 1851. — Il fit de brillantes études aux colléges de Saint-Amour et de Lyon, puis il suivit les cours de médecine dans cette dernière ville (1828). Son père, qui était chirurgien, avait peu de fortune. Pour alléger les charges que ses études faisaient peser sur sa famille, il obtint son admission dans un hôpital militaire et fut envoyé au Val-de-Grâce en octobre 1830. Elevé dans les idées républicaines, le jeune étudiant partagea son temps, à Paris, entre l'étude des questions politiques et sociales et l'étude de la médecine. Il devint alors un adepte du saint-simonisme, ce qui le fit mal noter de ses chefs. Malgré le dévouement dont il fit preuve pendant l'épidémie cholérique de 1832, il fut éloigné de Paris et envoyé à l'hôpital militaire de Toulon. De là, il passa en Algérie, en qualité de chirurgien d'un régiment de zouaves, dans lequel servait Cavaignac. Dès qu'il le put, Alphonse Baudin quitta la chirurgie militaire, revint à Paris, s'y fit recevoir docteur et s'y établit comme médecin. Là, il se lia avec plusieurs hommes éminents du parti républicain, notamment avec Lamennais, se fit affilier à des sociétés secrètes, devint franc-maçon et, grâce à une grande facilité d'élocution, il fut un des orateurs les plus écoutés des réunions maçonniques. Ce fut avec une joie profonde qu'il accueillit la révolution de 1848. Il parla souvent dans les clubs et y fut applaudi. Le 18 mai, Baudin fut arrêté pour avoir fait partie de la foule qui avait pénétré le 15 mai dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, mais on le relâcha presque aussitôt. Nommé par les électeurs de l'Ain représentant du peuple à l'Assemblée législative par 46,739 voix, en mai 1849, Alphonse Baudin alla siéger à la Montagne. Lors de l'expédition de Rome, il signa chez Ledru-Rollin la demande de la mise en accusation de Louis-Napoléon Bonaparte et de ses ministres, ainsi que le manifeste de la Montagne et l'appel au peuple (13 juin). Quelques jours après, il interpella le ministre de l'intérieur au sujet de perquisitions faites par la police dans un local affecté aux réunions des représentants de la Montagne. Le 8 janvier 1850, il prononça un remarquable discours au sujet du projet de loi qui conférait aux préfets la faculté de nommer et de révoquer les instituteurs communaux et proposa de voter l'enseignement primaire gratuit et obligatoire. A trois reprises différentes, le 29 octobre 1849, le 3 avril et le 6 juillet 1850, le représentant de Nantua prit la parole pour réclamer la levée de l'état de siége imposé à la 6e division militaire dans laquelle le département de l'Ain se trouvait compris, et pour signaler les abus de pouvoir commis à la faveur de ce régime exceptionnel. Esprit alerte, prompt à la riposte et plus prompt encore à l'attaque, il n'avait pas toujours la patience de supporter silencieusement les outrages contre la République et le sens commun. Placé au sommet de la Montagne, d'où sa voix tombait stridente et railleuse au milieu des discussions, il avait le talent particulier d'agacer, d'irriter le président Dupin, qui ne se faisait pas faute d'ailleurs de lui infliger les pénalités les plus rigoureuses inscrites dans le règlement. A la séance du 16 mai 1851, lors de la discussion du projet de loi qui conférait au préfet du Rhône les attributions de préfet de police dans les communes constituant l'agglomération lyonnaise, Baudin, par son langage énergique, se fit rappeler deux fois à l'ordre et finalement retirer la parole par une délibération de l'Assemblée. Lors du projet de loi organique sur l'Assemblée nationale, il réclama avec véhémence contre la disposition de cette loi qui attribuait à l'autorité le soin de désigner les individus aptes à être gardes nationaux. A cette occasion, il prononça un discours éloquent, vibrant, d'une conviction profonde, et le dernier qu'il devait faire à l'Assemblée : « Nous agirons, s'écria-t-il, nous vivrons, nous mourrons s'il le faut avec et pour la vile multitude. » Quelques mois plus tard, en revenant de l'Ain, où il était allé passer les vacances de la législature, Baudin s'arrêta à Dijon. Là, dans une réunion d'amis, il fit cette déclaration prophétique : « Notre mandat est de défendre la République. Demain, je serai à Paris, et si elle est attaquée, je jure ici de me faire tuer pour sa défense. . »

Lorsque, le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte commit contre l'Assemblée nationale l'attentat qui devait avoir de si terribles conséquences pour la France, Alphonse Baudin se réunit aux quelques députés qui résolurent de soutenir jusqu'au bout la grande cause de la République et de la liberté et, s'il le fallait, de mourir pour elle. Le matin du 3 décembre, une douzaine de représentants de la Montagne se trouvaient à la salle Roysin, en face de la rue Sainte-Marguerite; il y avait Baudin, Briller, Bruckner, de Flotte, Dulac, Maigne, Malardier, Schœlcher, Esquiros, Madier de Montjau et quelques autres. La troupe, sous les ordres du général Marulaz, stationnait sur la place de la Bastille. Plusieurs centaines d'ouvriers circulaient dans le faubourg, il était environ huit heures; la barricade, ou plutôt l'ombre de barricade, n'existait pas encore. Les représentants, ceints de leur écharpe, sortent tous de la salle Roysin et se mettent à parcourir le faubourg; ils essayent de faire passer une étincelle de leur colère patriotique dans le cœur des ouvriers qui étaient là mêlés à leurs femmes. Mais les paroles les plus vibrantes ne trouvaient point d'écho; on voyait l'indifférence sur presque tous les visages : le faubourg gardait rancune des fatales journées de Juin. C'est alors qu'une femme du peuple, qui était dans le groupe et qui paraissait très-exaltée, dit en s'adressant aux représentants : « Ah! vous croyez donc que nos hommes vont aller se faire tuer pour vous conserver vos 25 francs! — Attendez un peu, répliqua Baudin avec un sourire amer, vous allez voir comment on meurt pour 25 francs. »

Les représentants comprirent dès lors que tout était perdu et qu'il ne leur restait plus qu'à protester énergiquement et à mourir pour le droit s'il le fallait. La fermeté de cette attitude parut ranimer un instant le patriotisme des ouvriers; trois ou quatre voitures de maraîchers passaient en ce moment au coin de la rue Sainte-Marguerite. En un instant elles furent arrêtées, on dételа les chevaux; une dizaine d'insurgés coururent chez un charron du voisinage, un omnibus traîné à bras parut bientôt, et une barricade commença à s'élever. Quelque temps après, le général Marulaz, prévenu qu'une sorte de résistance s'organisait dans le faubourg, envoya plusieurs compagnies sous les ordres d'un chef de bataillon. Celle du capitaine Petit marchait en tête. Le premier rang apparut bientôt à une distance d'environ 300 mètres. Les représentants, sans armes, mais ceints de leur écharpe, viennent se placer résolûment devant la barricade; derrière se tiennent les insurgés, deux à trois cents hommes armés d'une vingtaine de fusils qui avaient été enlevés à un poste. Sept des représentants marchent vers les soldats, tandis que Baudin, comprenant l'inutilité de cette démarche, escaladait la barricade et s'enveloppait dans un drapeau, attendant fièrement la mort. Cependant les représentants continuaient à marcher au-devant de la troupe. Les soldats s'arrêtent instinctivement. Schœlcher prend la parole et dit : « Nous sommes représentants du peuple; au nom de la constitution, nous réclamons votre concours pour faire respecter la loi du pays. Venez à nous, ce sera votre gloire. — Taisez-vous, s'écrie le capitaine, je ne veux pas vous entendre; j'obéis à mes chefs, j'ai des ordres; retirez-vous ou je fais tirer. — Vous pouvez nous tuer, nous ne reculerons pas. — Vive la République! vive la constitution! » répondent d'une seule voix les représentants.

L'officier fait apprêter les armes et commande : « En avant! » Plusieurs des représentants, croyant la dernière heure venue, mettent le chapeau à la main, comme pour saluer la mort, et poussent un nouveau cri de : « Vive la République! » Mais l'officier ne commande pas le feu. Neuf rangs de soldats passent successivement, marchant vers la barricade et se détournant des représentants. Ceux-ci continuent de les adjurer de se joindre à eux. Cependant quelques soldats, plus impatients que les autres, repoussent les représentants. Un fourrier couche en joue Bruckner; mais, sur un mot calme et digne de celui-ci, il relève son fusil et le décharge en l'air. Au même instant, un soldat repousse Schœlcher avec l'extrémité du canon de son fusil, cherchant à l'éloigner et non à le blesser, comme l'a dit Schœlcher lui-même. Tout à coup une balle part de derrière la barricade : un militaire tombe mortellement frappé. La troupe, qui n'était plus qu'à trois ou quatre pas, riposte par une décharge générale; Baudin tombe foudroyé.

Le 5 décembre, le corps de l'héroïque défenseur du droit fut conduit au cimetière Montmartre, escorté par son frère Camille Baudin et par une centaine de personnes.

Baudin (PROCÈS DE LA SOUSCRIPTION). Dix-sept ans s'étaient écoulés depuis la mort du représentant du peuple Alphonse Baudin. L'Empire avait accompli son œuvre d'étouffant despotisme. Cependant l'esprit public commençait à se réveiller de sa longue torpeur. Un ardent besoin de liberté se manifestait dans la partie intelligente de la nation. Le gouvernement, né dans le crime et dans les proscriptions, avait accumulé faute sur faute, et les moins clairvoyants commençaient à comprendre vers quelles catastrophes marche un peuple qui, volontairement ou non, abdique entre les mains d'un seul. Ce fut au milieu de cette disposition des esprits que M. Ténot publia sur le coup d'Etat, sous le titre de : *Paris en décembre* 1851 (1868), un remarquable ouvrage, dans lequel il mit en relief la grande figure de Baudin. Tous les journaux libéraux reproduisirent le passage de ce livre où sont relatés les événements de la rue Sainte-Marguerite. Aussi pouvait-il sembler naturel que les démocrates parisiens songeassent, à l'occasion de la fête des Morts, à déposer des couronnes sur le tombeau de Baudin. Cependant le bruit se répandit qu'en prévision de manifestations politiques les cimetières de Paris devaient être fermés le 2 novembre. Le journal le *Réveil*, du 29 octobre 1868, déclarait, dans une note signée Ch. Quentin, qu'un pareil bruit devait être sans fondement, et il ajoutait : « On ne peut empêcher un peuple de s'honorer lui-même en honorant la mémoire de ceux qui lui ont légué de grands exemples, de ceux qui, comme Godefroy Cavaignac, ont usé leur vie aux luttes de la liberté, de ceux qui, comme Baudin, sont tombés martyrs en défendant la loi. »

Les cimetières restèrent ouverts le 2 novembre 1868.

Comme d'habitude, une foule nombreuse se porta au cimetière Montmartre; la grande ombre de Godefroy Cavaignac reçut les hommages accoutumés. Le nom de Baudin fut prononcé; on parla de se porter à sa tombe... Mais grand fut l'étonnement : on ignorait où reposait le corps de ce héros. Un gardien du cimetière y conduisit les visiteurs et arracha de ses mains les herbes parasites qui cachaient le nom de l'ancien représentant du peuple.

Une fois découvert, le tombeau fut bientôt entouré d'une foule compacte. M. Emile de Girardin, qui se rendait à une sépulture de famille, ayant été aperçu, est accosté et invité à prononcer quelques paroles. Il s'y refuse. M. Ch. Quentin, rédacteur du *Réveil*, reçoit la même invitation; il décline tout d'abord, mais, sur de nouvelles instances, il consent à dire quelques mots chaleureux sur la tombe de Baudin. Après lui, un inconnu prêche hardiment l'insurrection et fait appel à la violence; puis M. Gaillard fils lut une pièce de vers, et M. Abel Peyrouton, avocat, dit quelques paroles, dont les suivantes seules furent entendues : « Que la vie de Baudin nous serve d'exemple, et qu'au moment du combat son nom nous serve de stimulant! »

Le lendemain, l'*Avenir national* publiait quelques lignes de M. Peyrat, son rédacteur en chef, et une lettre de M. Delescluze, du *Réveil*, annonçant qu'une souscription était ouverte dans les bureaux de ces deux journaux pour l'érection d'un monument à Baudin. Le ministère public intervint alors (7 novembre). Des poursuites furent dirigées contre M. Peyrat; l'*Avenir national* contenant les premières listes de souscription fut saisi. Ces rigueurs n'arrêtèrent pas ce journal. Le *Réveil*, la *Revue politique*, l'*Electeur*, la *Gironde*, l'*Indépendant du Centre*, le *Démocrate de Vaucluse* et plusieurs autres feuilles de Paris et de la province publièrent également des listes de souscription. Les hommes les plus considérables du parti libéral, sans distinction de drapeau, envoyèrent leurs adhésions. C'est ainsi qu'on vit figurer sur les listes les noms de Victor Hugo, de Louis Blanc, de Quinet, de Jules Favre, de Prévost-Paradol, de Berryer, etc. L'adhésion de ce dernier produisit surtout une vive sensation. Le 11 novembre, il adressa à l'*Electeur* la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Le 2 décembre 1851, j'ai provoqué et obtenu de l'Assemblée nationale, réunie à la mairie du Xe arrondissement, un décret de déchéance et de mise hors la loi du président de la République, convoquant les citoyens à la résistance contre la violation des lois dont le président se rendait coupable.

» Ce décret a été rendu aussi public dans Paris qu'il a été possible.

» Mon collègue, M. Baudin, a énergiquement obéi aux ordres de l'Assemblée; il en a été victime, et je me sens obligé de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument expiatoire sur sa tombe.

» Veuillez accepter mon offrande et agréer...

» BERRYER. »

En même temps la souscription se couvrait de signatures aux Ecoles de droit, de médecine, à l'Ecole polytechnique. Enfin des journaux qui jusque-là avaient trouvé la souscription impolitique, le *Siècle*, le *Temps*, la *Tribune*, le *Journal de Paris*, lui ouvrirent leurs colonnes lorsque le gouvernement en poursuivit les promoteurs.

Le 13 novembre, MM. Delescluze, Ch. Quentin, Peyrat, Duret, gérant du journal la *Tribune*, Challemel-Lacour, directeur gérant de la *Revue politique*, Gaillard père, Gaillard fils et Abel Peyrouton étaient traduits devant la sixième chambre du tribunal correctionnel, comme prévenus de manœuvres à l'intérieur, dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement de l'empereur. Le tribunal était présidé par M. Vivien; l'avocat impérial chargé de requérir était M. Aulois. Les défenseurs étaient : Me Gambetta pour Delescluze, Me Crémieux pour Quentin, Me Emmanuel Arago pour Peyrat, Me Laurier pour Challemel-Lacour, Me Leblond pour Gaillard père et Gaillard fils, Me Hubbard pour Peyrouton. Me Jules Favre, défenseur de Duret, se trouvant retenu à Nîmes où il plaidait dans une affaire de réunion électorale, le tribunal refusa la remise demandée au nom de Duret et donna défaut contre ce dernier.

Les débats s'ouvrirent le 13 novembre, en présence de nombreux auditeurs qui se pressaient dans l'étroite enceinte de la 6e chambre. L'avocat impérial Dubois, dans un assez faible réquisitoire, prit d'abord la parole. Il essaya de justifier l'accusation de manœuvres à l'intérieur, en soutenant qu'on ne pouvait séparer le coup d'Etat de décembre du régime qui en était issu, et qu'il fallait « respecter le gouvernement que le pays s'était librement donné. » Me Crémieux, avocat de M. Charles Quentin, répliqua le premier au ministère public et prononça un vigoureux réquisitoire contre le coup d'Etat. Son plaidoyer remplit toute la fin de l'audience. Le lendemain 14, Me Emmanuel Arago, défenseur de M. Peyrat, prit à son tour la parole et se montra non moins vigoureux et éloquent. Lorsqu'il eut fini, Me Gambetta, défenseur de Delescluze, se leva au milieu d'un redoublement de silence et d'attention dans l'auditoire. Nous allons emprunter à l'*Histoire du second Empire* de M. Taxile Delord le compte rendu de cette partie du procès, qui devait faire du jeune avocat, alors inconnu, un des hommes les plus populaires de France.

Me Gambetta avait à cette époque une voix sonore, pénétrante, forte et douce à la fois, qui s'emparait de l'oreille et du cœur de l'auditoire. On l'écoutait avant de l'entendre. Il commença par déclarer que le véritable terrain du débat se trouvait pour lui dans le réquisitoire même du ministère public. La question terrible qu'il faut soumettre à des hommes chargés de faire respecter la justice est celle-ci : existe-t-il un moment où, sous prétexte de salut public, on puisse renverser la loi et traiter comme criminels ceux qui la défendent au péril de leur vie? « Le dernier endroit qu'on eût dû choisir, dit-il, pour plaider une cause comme la cause actuelle était l'enceinte dans laquelle siégent des magistrats. On ne peut ignorer (et ici sa voix commença à s'élever) le trouble apporté dans les consciences par l'acte du 2 décembre. A cette date se sont groupés autour d'un prétendant des hommes sans talent, sans honneur, perdus de dettes et de crimes, de ces gens complices à toutes les époques des coups de force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César a dit lui-même de ceux qui conspiraient avec lui : éternels rebuts des sociétés régulières. Avec ce personnel, on sabre depuis des siècles les institutions et les lois, et malgré ce défilé sublime des Socrate, des Thraséas, des Caton, on écrase le droit sous la botte d'un soldat. »

Le représentant du ministère public s'était levé à ces mots de « gens perdus de dettes et de crimes, » pour déclarer que ce n'était pas là de la plaidoirie et qu'il allait se voir obligé de requérir du tribunal qu'il retirât la parole à Me Gambetta; mais celui-ci, sans presque lui donner le temps de finir sa phrase, continue son discours avec une nouvelle véhémence de voix et de pantomime : « Mais devant la justice, devant les magistrats, il ne saurait en être ainsi. On a prétendu que l'on sauvait la France par le coup d'Etat. Mais, pour témoins de la vérité, n'avons-nous pas Michel de Bourges, Charras et tant d'autres morts loin de leur pays; Ledru-Rollin exilé, et Berryer, ce mourant illustre, qui a prouvé par une lettre que tous les partis se tiennent pour la conservation de la morale? Où étaient, le 2 décembre, M. Thiers, M. de Rémusat, M. Dupont de l'Eure, tous les honnêtes gens? A Mazas! à Vincennes! et en route pour Cayenne, pour Lambessa, les victimes spoliées d'une frénésie ambitieuse! »

La voix de l'orateur s'élève de plus en plus. Le président essaye de le calmer : « Me Gambetta, mesurez vos forces, vous n'irez pas jusqu'au bout; vous voulez dire que les auteurs du coup d'Etat ont commis un grand crime; cela ne peut-il pas se dire tout simplement? » Cette façon de calmer l'orateur en répétant froidement ses phrases les plus vives donne au débat une tournure malicieuse qui n'échappe pas à l'auditoire et qui rend la scène plus piquante. Me Gambetta recommence. On voit qu'il cherche à suivre les conseils du président; mais bientôt sa fougue l'emporte; ses mouvements brusques et répétés portent le désordre dans sa toilette. Sans prendre garde à ce détail, il continue : « Il est donc clair qu'on n'a pas sauvé la société en mettant la main sur le pays. Le pays a approuvé, dit-on, le coup d'Etat. Oui, grâce aux moyens de communication, la vapeur, le télégraphe, on a trompé Paris avec la province et la province avec Paris. Paris est soumis, affichait-on, quand Paris était assassiné, mitraillé! » Ces mots soulèvent un frémissement dans la salle. Me Gambetta reprend : « Que parle-t-on de plébiscite, de ratification par la volonté nationale? La volonté d'un peuple ne saurait changer la force en droit, pour détruire ce peuple lui-même. Après dix-sept ans, on cherche à interdire la discussion de ces faits. Mais on n'y réussira pas. Ce procès a été jugé hier, il le sera demain, toujours, jusqu'à ce que la conscience universelle ait reçu sa suprême satisfaction. Depuis dix-sept ans, vous qui êtes les maîtres de la France, vous n'avez jamais osé célébrer le 2 décembre comme un anniversaire national; eh bien! cet anniversaire, c'est nous qui le prenons... »

L'avocat impérial se lève et proteste de nouveau contre des paroles qui vont bien au delà des limites fixées à la défense. Me Gambetta continue comme s'il n'entendait pas M. Aulois. Une lutte s'engage entre ces deux hommes, l'un s'efforçant de parler, l'autre couvrant la voix de son adversaire, lutte inégale, car M. Aulois tombe épuisé sur son siége pendant que Me Gambetta continue avec une nouvelle vigueur. « Il a voulu me fermer la bouche, disait-il au sortir de l'audience en parlant du ministère public, mais je l'ai submergé. » Le mot était vrai; l'avocat impérial avait en quelque sorte disparu sous le flot des phrases de Me Gambetta, lorsque celui-ci lui répondit en finissant : « Vous avez dit : nous aviserons! Nous ne redoutons ni vos menaces ni vos dédains; vous pouvez frapper, vous ne pouvez ni nous déshonorer ni nous abattre. » Accablé par la chaleur, par la fatigue, par l'émotion, il retombe sur son banc au milieu des applaudissements que le président essaye mollement de réprimer et qui vont se répercutant de la salle dans l'escalier et de l'escalier dans la cour. Les prévenus se jettent dans les bras de Me Gambetta, dont l'éclatant triomphe était le lendemain salué par la France entière.

Après lui, MMes Laurier, Leblond et Hubbard prirent successivement la parole pour défendre MM. Challemel-Lacour, Gaillard et Peyrouton, et le tribunal rendit son jugement.

M. Delescluze fut condamné à 2,000 francs d'amende et à six mois d'emprisonnement et interdit pendant le même temps de l'exercice des droits civiques. MM. Quentin, Peyrat, Challemel-Lacour et Duret furent condamnés chacun à 2,000 francs d'amende; Gaillard père, à 500 francs d'amende; Gaillard fils et Peyrouton, à 150 francs d'amende et un mois de prison.

Bien que, dans ce procès, le véritable condamné eût été l'Empire, qui se vit flétri et déshonoré dans son origine, le gouvernement ne craignit point de faire un nouveau procès, pour manœuvres à l'intérieur, à des journaux qui avaient également ouvert des souscriptions ou continué à recevoir des offrandes depuis le jugement du 14 novembre; ce fut ainsi que MM. Hébrard du *Temps*, J.-J. Weiss du *Journal de Paris*, Duret, gérant de la *Tribune*, Peyrat de l'*Avenir national*, Delescluze du *Réveil* furent traduits, le 28 novembre, devant le tribunal correctionnel, qui les condamna à 1,000 francs d'amende. Delescluze fut de plus frappé de six mois de prison, qui devaient se confondre avec les six mois de la condamnation précédente.

MM. Delescluze et Duret, seuls, interjetèrent appel de ce jugement. La cour décida qu'il sortirait son plein et entier effet, sauf en ce qui concernait l'amende prononcée contre Delescluze, laquelle fut réduite à 50 francs. Me Jules Favre, qui prit la parole pour M. Duret, put dire avec vérité : « De ce procès ressortira un enseignement considérable... C'est que la figure de celui pour la mémoire duquel la souscription a été ouverte est restée pure et à l'abri de toute espèce d'agression. Quelles que soient les opinions divergentes qui se sont donné rendez-vous pour se livrer bataille, il n'a pas été prononcé un mot qui puisse porter atteinte au rôle qu'il a joué... » L'illustre orateur ajouta : « La leçon qui se dégage au-dessus de ce débat et qui restera dans la conscience publique, c'est que la première des vertus, celle qui doit être honorée, non pas seulement parce qu'elle se rapproche de cet idéal vers lequel nous devons tous tendre, l'idéal de perfection et de dévouement, mais encore parce qu'elle est avant tout la seule protection des sociétés qui veulent se gouverner, cette vertu, c'est le courage civique, c'est le sacrifice de soi-même, c'est l'immolation de l'individu à la loi et au devoir! »

Les grands débats judiciaires auxquels donna lieu la souscription Baudin contribuèrent à ébranler l'Empire, qui croula moins de deux ans après, en livrant la France à l'invasion étrangère. L'argent de la souscription avait été recueilli par un comité, qui put alors faire exécuter le monument funéraire de l'ancien représentant du peuple de l'Ain. Ce monument, dû à MM. Aimé Millet et Léon Dupré, fut inauguré le 2 décembre 1872. Un large socle, formé de deux marches de granit gris, supporte une sorte de lit funéraire sur lequel est étendue la statue en bronze de Baudin. M. Millet l'a représenté au moment où il vient d'expirer. Sa main gauche froisse convulsivement la rosette de représentant du peuple; l'habit et la chemise déboutonnés, en désordre, montrent la poitrine nue. Le bras droit, déjà roidi, retombe le long du corps et le doigt s'appuie sur la table de la loi écornée par les balles. La partie inférieure du corps se dessine sous les plis d'un grand manteau. La tête renversée en arrière regarde le ciel. C'est le morceau le plus remarquable de cette belle composition. Les yeux ont le vague regard de la mort; la bouche entr'ouverte semble sourire à l'immortalité. Le front est troué d'une balle. Sur la face principale du monument, qui, par le sentiment général de la composition, rappelle le monument de Godefroy Cavaignac, on voit ces mots : « La loi; » sur le piédestal, on lit : « A Alphonse Baudin, représentant du peuple, mort en défendant le droit et la loi, le 3 décembre 1851. »

* **BAUDISSIN** (Wolf-Henri-Frédéric-Charles, comte DE), littérateur allemand. — Il est mort à Dresde le 4 avril 1878.

* **BAUDISSIN** (Othon-Frédéric-Magnus DE), officier danois. — Il est mort à Tœplitz le 2 juin 1865.

BAUDOT (Auguste-Nicolas), général français, né à Rennes en 1765, mort à Alexandrie en 1801. Il était capitaine au 1er bataillon d'Ille-et-Vilaine en 1791 et il se distingua dans plusieurs rencontres. Il devint aide de camp des généraux Moreau et Kléber et fut nommé général de brigade en 1800. Envoyé en Egypte, il fut blessé en 1801 devant Alexandrie et mourut des suites de ses blessures. Son nom figure sur les Tables de bronze du palais de Versailles.

BAUDOUIN (Louis-Marie), fondateur de l'ordre des ursulines dites de Jésus, né à Montaigu en 1765, mort à Chavagnes en 1835. Il fit ses études à Luçon, au séminaire des lazaristes et se retira en Espagne pendant la Révolution. Il rentra en France au commencement de 1804 et s'occupa de fonder une communauté religieuse ayant pour but de faire l'éducation des jeunes filles de la campagne. Après plusieurs tentatives infructueuses, il parvint à s'associer une dame riche, qui lui facilita les moyens de fonder un établissement qui ne tarda point à prospérer grâce à la protection du pouvoir clérical qui gouvernait alors la France (1820).

BAUDOUIN (Jean-Magloire), savant français, né à Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret) en 1819. Lorsqu'il eut terminé ses études au séminaire d'Orléans, il fut pendant quelque temps professeur au collége de Pontlevoy. M. Baudouin se rendit ensuite à Paris, où il donna pour vivre des leçons de mathématiques. En même temps, il étudia la médecine et les sciences, suivit les cours de l'Ecole polytechnique et composa quelques savants mémoires. Chargé en 1851 de donner aux fils du duc d'Orléans des leçons sur les sciences, il se rendit à Claremont, puis il voyagea avec le comte de Paris et le duc de Chartres en Belgique, en Suisse, en Allemagne, et se fit recevoir docteur aux universités de Bonn et d'Iéna. De retour en France en 1857, M. Baudouin épousa la fille de Bugnet professeur à la Faculté de droit. Il eut alors l'idée de faire ses études juridiques et prit en 1861 le grade de docteur. Deux ans plus tard, le ministre de l'instruction publique Duruy l'envoya en mission en Allemagne, en Belgique et en Suisse pour y étudier les méthodes appliquées dans les écoles professionnelles. A son retour, il publia un remarquable rapport (1865, in-4°) et, peu après, il fut nommé inspecteur général de l'enseignement primaire. Envoyé à Constantinople, en 1866, pour y fonder des écoles spéciales sous le patronage de la France, il rédigea des programmes, fonda des écoles, puis il revint à Paris, où, en 1867, il fit partie du jury de l'Exposition universelle. Après la mort de son beau-père (1866), il le remplaça commme conseiller général du Doubs. M. Baudouin est l'auteur de mémoires sur les *Effets de la vapeur dans les machines*, sur les *Asymptotes*, sur la *Question de l'or*, sur les *Etalons monétaires*, etc., et d'une traduction des *Niebelungen* (1856, in-18).

BAUDOUX ou **BEAUDOUX** (Robert), graveur, né à Bruxelles. Il vivait au commencement du XVIIe siècle. On lui doit un grand nombre de planches représentant des scènes maritimes et qui ont été exécutées pour l'Académie de l'Epée. Ces gravures ont été publiées à Anvers en 1628. Les plus remarquables sont : une *Histoire de Joseph*, en douze planches; un *Vieillard et sa femme demandant l'aumône* et quelques portraits.

* **BAUDRILLART** (Henri-Joseph-Léon) économiste français. — Il devint, en 1863, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. En 1866, le gouvernement créa pour lui, au Collége de France, une chaire d'histoire de l'économie politique. Au mois d'avril 1868, il consentit à succéder à Paulin Limayrac comme rédacteur en chef du *Constitutionnel*, journal officieux de l'Empire; mais il donna sa démission au bout d'un an. Il fut alors nommé inspecteur général des bibliothèques. Outre les ouvrages que nous avons cités et un grand nombre de discours, de mémoires présentés à l'Académie des sciences morales, d'articles publiés dans le *Journal des Débats*, le *Journal des économistes*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Dictionnaire politique*, le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, le *Dictionnaire de l'économie politique*, etc., on lui doit : la *Démocratie et l'économie politique* (1865, in-12); *Eléments d'économie rurale, industrielle, commerciale* (1867, in-12); *Economie politique populaire* (1869, in-12); *Pertes éprouvées par les bibliothèques publiques de Paris pendant le siége par les Prussiens, en* 1870, *et pendant la domination de la Commune révolutionnaire en* 1871 (1872, in-8°); *De l'enseignement moyen industriel en France et à l'étranger* (1873, in-8°); la *Famille et l'éducation en France dans leurs rapports avec l'état de la société* (1874, in-8°), etc. On lui doit, en outre, un certain nombre de petits volumes in-32 : *Vie de Jacquart* (1866); l'*Argent et ses critiques* (1867); les *Bibliothèques et les cours populaires* (1867); *Luxe et travail* (1867); la *Propriété* (1867); le *Crédit populaire* (1868); *Philippe de Girard* (1868); le *Salariat et l'association* (1868); *Des habitudes d'intempérance* (1869).

* **BAUDRIMONT** (Alexandre-Edouard), chimiste français. — Reçu docteur en médecine à Paris en 1831, il a été nommé successivement préparateur de chimie au Collége de France (1834), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et il est devenu en 1848 professeur de chimie à la Faculté des sciences de Bordeaux. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités et un grand nombre d'articles et de mémoires insérés dans les *Annales de chimie et de physique*, dans le *Dictionnaire de l'industrie*, dans le *Moniteur scientifique*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans les *Mémoires des savants étrangers*, etc., on doit à ce remarquable savant : *Traité élémentaire de minéralogie et de géologie* (1835); *Recherches sur l'évolution embryonnaire des oiseaux et des batraciens* (1847-1850, 2 vol. in-4°), avec Martin Saint-Ange, travail auquel l'Institut décerna le grand prix des sciences physiques; *Observations sur la constitution la plus intime des oiseaux* (1849, in-8°); *Des sensations sympathiques* (1852, in-8°); *Histoire des Basques* (1854, in-8°); *Notice sur la préparation de diverses boissons propres à remplacer le vin* (1855, in-8°); *Dynamique des êtres vivants* (1857, in-8°); *Expérience sur l'action chimique de la lumière solaire* (1862, in-8°); *Atomologie considérée au point de vue statique et cinématique* (1862, in-8°); *Vocabulaire de la langue des bohémiens habitant les pays basques français* (1862, in-8°); la *Vigne, l'oïdium et le vin* (1861, in-16); *Expériences agrologiques* (1863, in-8°); trois *Mémoires sur la structure des corps* (1863-1864, 3 vol. in-8°); *Observations sur la philosophie des sciences* (1865, in-8°); *Recherches expérimentales et observations sur le choléra épidémique* (1865, in-8°); *Démonstrations élémentaires relatives à la théorie des nombres premiers* (1865, in-8°); *De la préparation et de l'amélioration des fumiers et des engrais de ferme* (1866, in-8°); *Théorie de la formation du globe terrestre pendant la période qui a précédé l'apparition des êtres vivants* (1867, in-8°); *Conférence sur la théorie de la musique* (1870, in-8°); *Enseignement, instruction, éducation* (1871, in-8°); *Etudes des différents sols du département de la Gironde* (1874, in 8°); *Expériences toxicologiques et agronomiques relatives à l'épiampelie phylloxérique* (1874, in-8°); *Leçon sur le phylloxéra* (1874, in-8°); *Observations sur la composition des guanos* (1874, in-8°); *Dynamique corpusculaire* (1875, in-8°), etc. M. Baudrimont a été élu, en 1875, membre correspondant de l'Académie des sciences.

BAUDRY (Frédéric), écrivain français, né à Rouen en 1818. Reçu à l'Ecole normale supérieure en 1837, il la quitta bientôt après pour suivre les cours de l'Ecole de droit et ceux de l'orientaliste Burnouf au Collége de France. Reçu licencié en 1841, il se fit inscrire à Paris comme avocat stagiaire et fut en même temps secrétaire de l'avocat Duvergier. De retour dans sa ville natale en 1844, il y continua la profession d'avocat, entra en relations avec M. Sénard, dont il épousa la fille, et fut nommé, en 1849, bibliothécaire de l'Institut agronomique de Versailles. Dix ans plus tard, il fut attaché